

SESSION FORMATION
TERRITOIRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT
URBANISME ET PROJETS D'AMÉNAGEMENT

RÉF: **0247-05**

Monter une ZAC

> EN BREF

La ZAC permet à la collectivité de gérer son urbanisation. Elle répond à des impératifs d'ordre technique, juridique, administratif et financier que tout opérateur doit maîtriser afin d'en assurer la sécurité juridique et la réussite.

OBJECTIFS

Maîtriser le déroulement d'une ZAC, à toutes les étapes de la procédure, Esquisser un planning, un recensement des compétences techniques nécessaires et coordonner le travail des différents partenaires dans la mise en oeuvre d'une ZAC.

THÉMATIQUES

Les études préalables, l'étude d'impact. Le financement des équipements publics. La création : compatibilité des documents d'urbanisme, concertation. La réalisation : concessions d'aménagement, régie. L'achèvement. Exemples de ZAC

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Responsables des opérations d'aménagement des collectivités territoriales et EPCI, des organismes d'aménagement (SEM, EPA, EPF...), de logement social. DDT(M). Agences d'urbanisme, bureaux d'études, architectes, programmistes, géomètres, promoteurs et constructeurs ...

> PRÉ-REQUIS

Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.

> INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 04 au 05 novembre 2019 - **Durée** : 2 jours (14 heures)
Tarif : 1 350,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

> COORDINATION

Laëtitia SANTONI, Avocate associée, FIDAL

CETTE SESSION FAIT PARTIE DE NOS FORMATIONS LONGUES

> NOS FORMATIONS CERTIFIANTES

- Certificat Responsable montage d'opérations d'aménagement (réf. 0252-05)

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

LUNDI 04 NOVEMBRE

La création de la ZAC

9h00
Présentation de la session et tour de table

Laëtitia SANTONI
Les démarches pré-opérationnelles:
Les études préalables, études d'impact
La concertation
La compatibilité des documents d'urbanisme

Le financement des équipements publics
- la participation des constructeurs aux coûts de la ZAC
- dans quels cas est-il utile de recourir à la procédure de ZAC ?

Le dossier de création
Initiative, contenu, procédure, effets

La loi sur l'eau

Fin de la journée à 18h00

MARDI 05 NOVEMBRE

La réalisation de la ZAC

9h00
Laëtitia SANTONI

Le dossier de réalisation

La régie / Les concessions d'aménagement

Les SPL et SPLA

Les cahiers des charges des cessions de terrain

15h00
Benoît ERNEK (sous réserve), SEMAPA
Retour d'expérience :
Présentation et analyse de la ZAC Paris Rive gauche
Commercialisation

Fin de la session à 17h00